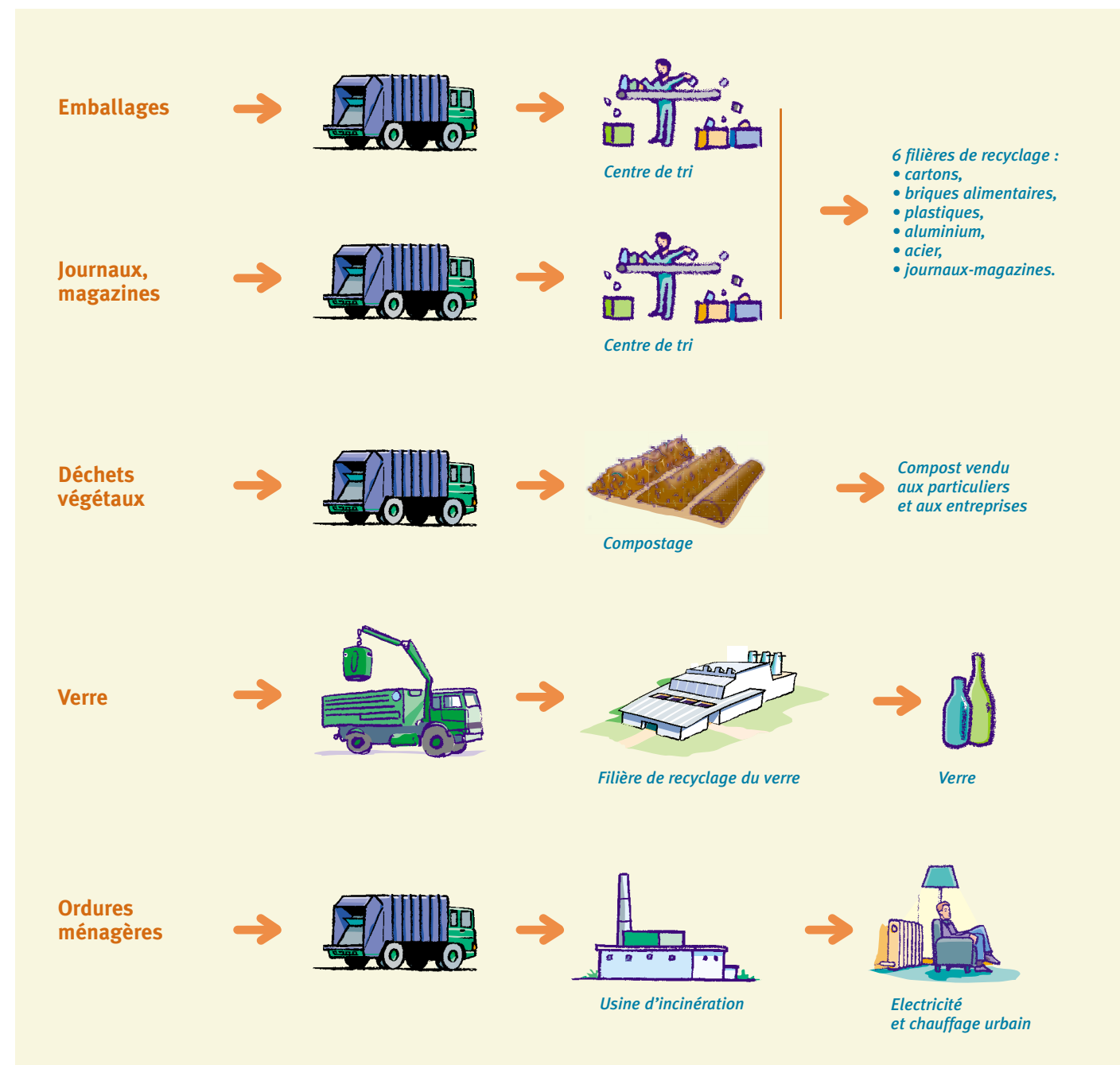


Déchets : la vie après la vie

Le tri sélectif des emballages est la première étape, indispensable, du recyclage des matériaux.
Un tri mal fait peut conduire à incinérer une grande quantité d'emballages qui auraient pu être valorisés.



Nous produisons de jour en jour davantage de déchets. Dans notre région, une famille de quatre personnes produit plus d'une tonne et demie de déchets par an ! Pour que les matières recyclées soient réutilisables, elles doivent être suffisam-

ment propres. Un saladier en verre n'est pas recyclable et diminue la qualité de tout un conteneur... Une pile de montre est très toxique. Jetée dans la poubelle ordinaire elle peut polluer un mètre-cube de terre pendant cent ans... Une seule

solution pour trier utile : respecter attentivement les consignes de tri.

Si vous avez un doute ou une question, téléphonez au numéro vert 0800 284 524

La Gazette environnement du Grand Parc est une publication de la Communauté de Communes du Grand Parc.
7, rue des Chantiers 78000 Versailles Tél. 01 30 83 03 10
Directeur de publication : Etienne Pinte

• Conception et coordination : Sési • Rédaction : Véronique de Mareuil
• Conception graphique : Atelier des Giboulées, 01 40 21 41 31 • Photos : Eco-Emballages / Sylvain Hitau
• Impression : TAAG • Imprimé sur papier recyclé

→ Première mission pour la communauté de communes du Grand Parc : La collecte et le traitement des déchets ménagers

Nos modes de vie nous conduisent à produire chaque année davantage de déchets. La communauté de communes du Grand Parc relève le défi : traiter 1,2 kg de déchets par habitant et par jour et développer le tri sélectif pour préserver la qualité de l'environnement.



page 2 et 3
Éditorial
par Étienne Pinte,
président
de la communauté
de communes
du Grand-Parc

La communauté
de communes
du Grand Parc
10/10 pour l'avenir

Le tri sélectif
Économie ou écologie ?

Trois questions à
Jean-Jacques Lasserre,
vice-président
de la communauté de
communes du Grand-Parc

page 4
**Déchets : la vie
après la vie**



Le regroupement
des communes permet
de traiter les questions
environnementales
à l'échelle de 150 000
habitants, pour plus
de performance
et d'efficacité.



ADDITIONNER ET MULTIPLIER
Avec la création de la communauté de communes du Grand Parc, depuis le mois de janvier, ce n'est pas seulement une nouvelle structure administrative qui a vu le jour. C'est la mise en commun des ressources et des moyens de neuf et bientôt dix communes, avec l'arrivée prochaine de Brièves. L'ambition est de répondre plus et mieux aux attentes de chacun, dans des domaines aussi variés que le logement, le cadre de vie, les déplacements, l'aménagement de l'espace, la gestion des déchets ou le développement économique. Réunir les moyens et les énergies, ce n'est pas, nous en avons la preuve tous les jours, additionner mais multiplier les résultats. C'est, pour celles et ceux qui mettent chaque jour leurs compétences au service de cette nouvelle collectivité, confronter et enrichir leurs expériences, aller ensemble plus vite et plus loin dans la performance. Pour répondre efficacement aux besoins des habitants, des groupes de travail ont été constitués dans chaque domaine de compétence de la communauté de communes. Ils se composent d'ingénieurs et d'élus locaux représentant chaque commune. Un lien permanent pour concilier deux avantages a priori contradictoires : conduire des actions d'envergure sur un territoire géographique étendu et connaître les préoccupations des habitants au quotidien.

Etienne PINTÉ
Président de la communauté de communes du Grand Parc
Député-maire de Versailles

La communauté de communes du Grand Parc 10/10 pour l'avenir

La communauté de communes du Grand Parc réunit depuis le 1^{er} janvier 2003 les communes de Buc, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Rocquencourt, Saint-Cyr l'Ecole, Toussus-le-Noble, Versailles et Viroflay. La nouvelle communauté, qui est déjà la première d'Ile de France la plus peuplée, s'élargira bientôt avec l'arrivée prochaine de la commune de Brièves.

Six domaines de compétences

Le champ de compétences de la communauté de communes est vaste, puisqu'il inclut :

- > le déplacement,
- > le logement
- > le développement économique,
- > l'aménagement de l'espace,
- > le cadre de vie
- > la gestion des déchets.

Désormais, les grands projets urbains seront conçus et pilotés à l'échelle de la communauté de communes du Grand Parc.

La loi Chevènement

Depuis 1999 et le vote de la loi sur l'intercommunalité, les intercommunalités ont des compétences élargies. Elles sont autorisées à prélever certains impôts, comme la taxe d'enlèvement

des ordures ménagères. Elles peuvent percevoir des recettes financières pour le financement de projets plus ambitieux. De plus, les dotations de l'État versées aux collectivités locales sont maintenant plus importantes si les communes sont regroupées.

Mieux gérer ensemble

Une incitation logique car services et équipements urbains sont optimisés à l'échelle de plusieurs communes. Un exemple parmi d'autres : une commune de 3 000 habitants doit utiliser une benne à ordures pour ramasser les déchets, mais le coût de ce véhicule ne sera rentabilisé que pour 6 000 habitants environ.

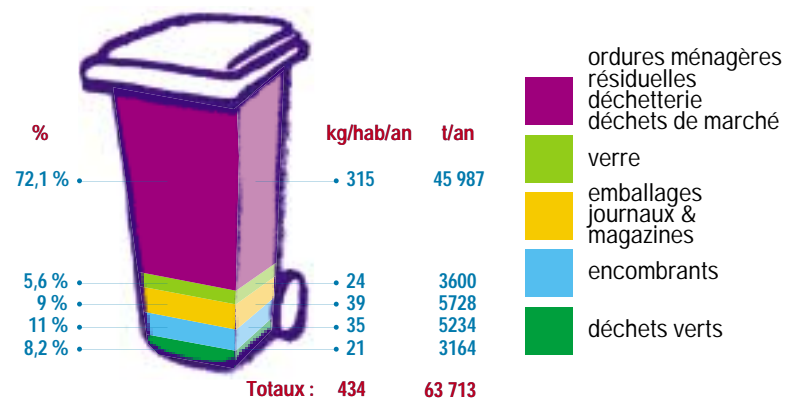
La gestion des déchets, un domaine où la communauté de communes du Grand Parc est déjà opérationnelle.

Dès le plus jeune âge, les enfants sont heureux de participer au tri sélectif pour contribuer à la protection de leur environnement.

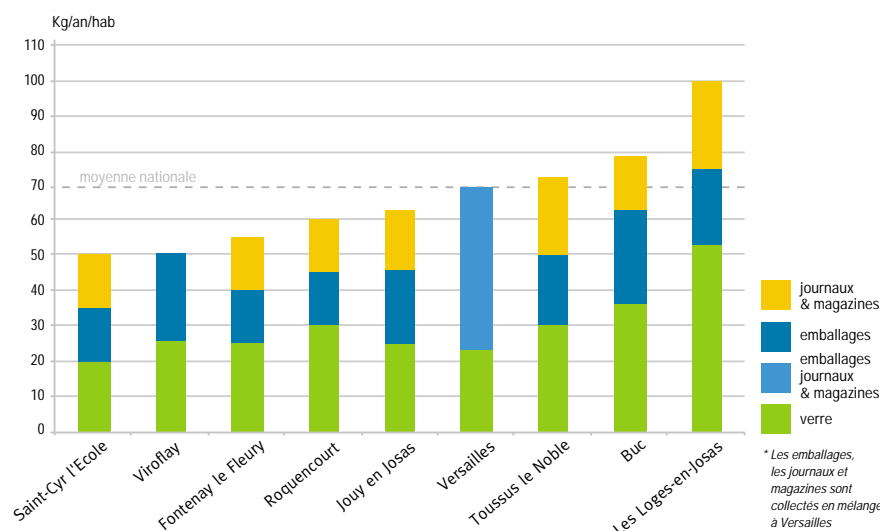


Les déchets de la communauté de communes en chiffres

Composition par famille de déchets



Les performances de collecte sélective des déchets dans la communauté de communes du Grand Parc : des résultats encourageants



Le tri sélectif Écologie ou économie ?

Trier ses emballages : un geste simple et des conséquences positives pour notre environnement.

Les habitants de la communauté de communes du Grand Parc trient déjà leurs emballages comme l'indiquent les résultats détaillés ci-dessus*. Des résultats positifs si on les compare à la moyenne nationale, mais des progrès sont encore possibles, puisque seule la moitié des emballages est triée. Un geste citoyen, dit-on, mais pourquoi ?

Le tri sélectif diminue le gaspillage :
> Il facilite le recyclage en regroupant les déchets par grande famille de produits, comme le plastique, le carton, le verre... ce qui évite d'épuiser inutilement les ressources naturelles.

> Il permet d'importantes économies d'énergie, car fabriquer du verre ou de l'aluminium à partir de bouteilles ou de barquettes recyclées est plus simple qu'avec du sable ou de la bauxite. Ainsi l'impact écologique du tri sélectif est réel.

> Enfin, la tonne de produit recyclé se vend, tandis que la tonne de déchets incinérés coûte cher. Alors, si un geste aussi simple que le choix d'une poubelle pour jeter nos canettes vides permet de vivre dans un monde plus préservé, pourquoi s'en priver ?

*principe qui sera étendu à Viroflay en 2004



3 questions à...

Jean-Jacques Lasserre,



Vice-président de la communauté de communes du Grand-Parc délégué à l'environnement, Maire de Fontenay-le-Fleury

Qu'apporte la création du Grand parc en matière de gestion des déchets ?

Jusqu'à présent, chaque commune disposait de ses propres matériels, de ses équipes. La mise en commun des moyens doit permettre une collecte plus rationnelle et plus performante.

Quels sont les objectifs poursuivis dans ce domaine ?

Nous souhaitons optimiser l'organisation de la collecte et du traitement des déchets, pour être de plus en plus performants en matière de recyclage, d'économie d'énergie et de coûts... Cela ne pourra se faire sans la participation active de tous. Les résultats obtenus dans les différentes communes en matière de tri sélectif sont encourageants mais parfois insuffisants. Nous souhaitons mieux sensibiliser les habitants sur les enjeux que représente la gestion des déchets pour l'environnement.

Des modifications vont-elles intervenir concrètement sur le terrain en matière de collecte ?

À compter du 1^{er} Avril 2004, les jours et heures de collecte pourront être modifiés dans certaines communes, après information de tous leurs habitants, car les circuits de ramassage des déchets ne sont plus maintenant calculés commune par commune, mais par secteur géographique. Courant 2004, la collecte sélective à domicile, incluant la participation de tous au tri sélectif, s'étendra à l'ensemble des communes du Grand Parc. Une nouveauté pour les habitants de Viroflay, qui pourront ainsi participer à l'effort collectif en faveur de la préservation de l'environnement et de la réduction du coût du traitement des déchets. Et une étude portant sur l'ouverture de plusieurs déchetteries est en cours. Ces équipements permettront à tous de déposer gratuitement dans un lieu approprié leurs encombrants, leurs déchets verts, etc...